

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2016-2017

26 AVRIL 2017

PROJET DE DÉCRET

PORTANT ASSENTIMENT À 1) LA CONVENTION ENTRE LE ROYAUME DE
BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE L'ÉTAT DU QATAR TENDANT À ÉVITER LA
DOUBLE IMPOSITION ET À PRÉVENIR L'ÉVASION FISCALE EN MATIÈRE D'IMPÔTS
SUR LE REVENU, FAITE À DOHA LE 6 NOVEMBRE 2007 ET 2) AU PROTOCOLE,
FAIT À DOHA LE 22 MARS 2015, MODIFIANT LA CONVENTION ENTRE LE
GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE L'ÉTAT
DU QATAR TENDANT À ÉVITER LA DOUBLE IMPOSITION ET À PRÉVENIR
L'ÉVASION FISCALE EN MATIÈRE D'IMPÔTS SUR LE REVENU, SIGNÉ À DOHA LE 6
NOVEMBRE 2007⁽¹⁾

TEXTE ADOPTÉ EN SÉANCE PLÉNIÈRE

(1) Voir Doc. n°418 (2016-2017) n°1 et 2.

Article unique

Sortiront leur plein et entier effet :

1° la Convention entre le Gouvernement du Qatar et le Gouvernement du Royaume de Belgique tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et le Protocole, faits à Doha le 6 no-

vembre 2007 ;

2° le Protocole modifiant la Convention entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de l'État du Qatar tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et le Protocole, signés à Doha le 6 novembre 2007, fait à Doha le 22 mars 2015.